

*Vente des biens d'Antoine L.C. à Gaspard Golay
pour compensation à la dette de février
9 mars 1860*

Entre Charles-Antoine Lecoultré, fabricant d'horlogerie au Sentier d'une part, et Gaspard Golay, horloger au même lieu d'autre part, il a été fait la convention suivante:

Charles-Antoine L.C. vend à Gaspard Golay tous les meubles et outils ci-après désignés qu'il possède à titre de propriétaire, dans sa maison qu'il habite au Sentier, savoir:

1. huit bois de lit, en sapin cinq d'entre'eux, et le reste en noyer,
2. quatre canapés complets, lits, matelas et coussins, les bois en noyer;
3. une commode en noyer à trois tiroirs;
4. deux tables rondes en noyer;

³⁴ AHVG. GOLAY, Henri-Vincent, *Fabrication de balanciers compensés en tous genres, Jean Golay Le Sentier val de Joux. Maison fondée en 1832*, Le Sentier, 1968, 14 p. (multi-graph.)

5. une table ronde en noyer, qui s'allonge par un glissoir, les allonges comprises;
6. trois tables à ouvrage en noyer;
7. trois tables de nuit, idem;
8. huit chaises en noyer rembourrées;
9. six chaises idem, empaillées;
10. six chaises en noyer, le fond en noyer, ou de même bois;
11. deux grandes tables à la cuisine, l'une en sapin et l'autre en noyer;
12. un fourneau potager, à quatre marmites, en fer;
13. un fourneau carré doublé en fer, avec ses tuyaux;
14. un fourneau en catelles, vert;
15. deux horloges-morbier;
16. trois glaces avec bords dorés;
17. quinze duvets pour lits;
18. dix couates, idem;
19. six couvertures idem, en laine;
20. quinze paillasses idem;
21. quinze tapis idem;
22. quinze coussins idem;
23. huitante draps de lit;
24. dix-huit nappes de table;
25. vingt-quatre serviettes idem;
26. septante-deux essuie-mains;
27. sept grands outils diviseurs à burins volants, en fer et bronze; avec tous leurs calibres et accessoires;
28. un bureau en noyer avec son étagère;
29. trois outils à tailler et former les pignons, avec leurs planchettes;
30. un grand outil à diviser et tailler, à vis sans fin, avec ses assortiments de fraises et tasseaux;
31. deux tours à poupées avec un burin fixe sur la perche;
32. trois outils à tailler les fraises;
33. quatre compas de proportion en laiton, à prendre la grosseur des pignons;
34. deux balances, dont l'une en fer, et une petite à peser l'or, avec leurs marcs;
35. quatre grands compteurs soit milinomètres;
36. cinq outils aux degrés; cinq aux douzièmes simples, dix aux douzièmes simples ou à renvois;
37. seize commodes ayant ensemble huit cent septante-deux tiroirs;
38. quatre commodes à quatre tiroirs; huit cents boîtes à ouvrage;
39. une banque;
40. une horloge-morbier;
41. une horloge-régulateur marchant trente jours;
42. un outil à fraiser les ponts ou découper les platines de mouvements;
43. quarante étaux, dont deux gros et le reste pour horlogers;
44. quarante-six tours à pied, avec leurs pédales, renvois et tringles, dont sept couvertes en fer blanc;
45. sept cents fraises à former les pignons;
46. un outil à ébaucher les pignons à tiges;
47. un outil à agrandir les pignons;
48. un méridien à miroir;

49. un balancier avec tous ses poinçons et matrices;
50. deux enclumes de maréchal;
51. une dite d'horloger;
52. quatre tours universels, soit burins fixes;
53. un dit à faire les sacs de barillets;
54. un dit à fraiser les coches des ponts de barillets;
55. un outil à limer et fraiser les ponts de mouvements;
56. un grand compas de proportion en acier;
57. un outil à faire les dentures, taillées et arrondies sur pivots;
58. un dit à mettre les roues de grandeur;
59. cent fraises aux dentures, vingt dites à roulettes;
60. un outil à lever les bavures;
61. une petite cisaille;
62. une seule filière brisée et ses cent coussinets pour grosses vis;
63. quatre dites, pour petites vis, avec leurs coussinets;
64. un banc à tirer l'acier;
65. un établi de menuisier et ses accessoires;
66. deux grands tours simples à poupées, avec leurs accessoires;
67. quinze tours simples d'horloger, avec leurs poupées de rechange, leurs poulies et accessoires;
68. un tour à tourner les roues de canon;
69. un rabot à fraiser avec quatre planchettes et ses assortiments;
70. une cisaille de grande dimension avec appui pour régler les dimensions des pièces;
71. six outils à planter les mouvements, et leurs accessoires;
72. un outil à planter ordinaire;
73. un outil à planter, à coulant et poulies;
74. une caisse à huile doublée en fer blanc;
75. deux outils à percer droit; quatre dits à coulants et poulies;
76. quatre outils à tailler et polir les arbres de barillets et leurs accessoires, soit huit porte-fraises et quatre planchettes;
77. quatre outils à aiguiser les fraises;
78. deux compas aux engrenages;
79. un rapporteur avec vernier;
80. deux tours à meules avec leurs accessoires;
81. dix pierres à huile;
82. trois outils à polir les pignons, et leurs roues;
83. une montre en or;
84. une dite en argent de dix-sept lignes;
85. vingt-quatre pierres à eau pour adoucir;
86. six dites d'émeri douces;
87. six lampes dites à Largan, pour horlogers;
88. huit petites tenailles, à vis; quatre dites à moustaches; huit dites à bouts ronds;
89. trois cents limes diverses, emmanchées;
90. cent écarissoirs avec leurs manches;
91. trois boîtes d'ouvrage à tiroirs;
92. trois gros marteaux de forge, et trois demi-marteaux idem, tous avec leurs manches;
93. douze marteaux pour horlogers;
94. six tenailles à couper, dix-huit pincettes;

95. un batterand à briser les pierres;
96. deux jeux de poinçons en lettres;
97. cinq, idem, en chiffres;
98. quatre compas à ressorts, un dit en sautoir;
99. six montants de scies avec leurs toiles;
100. quatre loupes à plusieurs verres;
101. dix microscopes ordinaires;
102. un outil à fraiser, pour entailler les crochets;
103. un dit aux entrées sous les ponts;
104. une presse à copier les lettres;
105. une grande pierre à dresser;
106. onze petites tables en noyer, aux ateliers;
107. huit bois de lit en sapin, idem;
108. deux fourneaux ronds en briques recouvertes de tôle, avec leurs tuyaux;
109. sept fourneaux en fer avec leurs tuyaux;
110. trente-six tabourets ou chaises de table;
111. les meubles non-désignés ci-devant et qui se trouvent à la chambre de travail du vendeur; deux cartes géographiques et deux tableaux.

Cette vente est faite et consentie pour le prix de dix mille francs que l'acheteur paie en donnant quittance d'une reconnaissance de la même somme, créée le 28 février dernier, contre le vendeur Antoine Lecoultre:

Elle est en outre consentie sous les conditions suivantes:

- a) L'acheteur s'engage de laisser jouir le vendeur de tous les meubles et outils par lui achetés, pendant deux ans, à dater d'aujourd'hui, moyennant une somme de cinq cents francs qu'il lui payera annuellement comme représentant l'intérêt de la reconnaissance acquittée.
- b) Le vendeur s'engage à entretenir en bon état les meubles et outils par lui vendus, et pour le cas où il arriverait des détériorations par sa faute propre, ou celle de ses employés, il devra indemniser l'acheteur propriétaire.
- c) Le vendeur s'engage à maintenir tous ces meubles et outils au bénéfice de l'assurance cantonale en cas d'incendie, et à payer lui-même annuellement la quote d'assurance.

Ainsi fait et signé à double au Sentier, le 9 mars 1860.

N° 44 Vu pour date certaine par le premier assesseur de la Justice de Paix du Chenit au Sentier le neuf mars mil huit cent soixante.³⁵

A 57 ans, Antoine Le Coultre s'est trouvé dans l'obligation d'engager tous ses biens, jusqu'à sa propre montre en or, pour éviter l'opprobre. Deux ans seront nécessaires pour liquider la société *Antoine Le Coultre & Fils*; en juin 1860, le juge de paix du cercle du Chenit menace encore Antoine de saisie en lui réclamant plus de 11 000 francs. Pour honorer les dettes de son beau-fils qui avait la signature de la société, Antoine le Coultre doit finir par se résigner à vendre ses terres:

³⁵ ALC.

« 1860 fut un mauvais moment pour mon mari : c'était la vente de la Capitaine à son frère Ulysse pour dégager le cautionnement de son beau-frère Gaspard Golay et neveu David Borloz à Vallorbe, qu'ils avaient donné à la Banque Cantonale vaudoise.

Ce fut un triste jour pour toute la famille que d'être dépossédé de ce patrimoine de famille échu à l'aîné des Lecoultre. Malgré cela, mon mari ne perdit pas courage, il créa mécaniquement le premier remontoir en vue dit système Le Coultre qui fut le départ du relèvement de la maison...»³⁶

Au dos de l'extrait du cadastre qu'il avait demandé en avril 1854, Antoine ne put s'empêcher d'inscrire une remarque personnelle :

« Propriété escarmotée!!!!!! Par mes chers Parants, frère, beau-frère et neveu auxquels je ne devais *rien*. »³⁷

A cette époque, ses biens immobiliers se composaient de³⁸ :

— 1 chalet avec 23 toises et 50 pieds	Fr. 1450.—
— Des pâturages, soit 175 poses et 1087 toises	Fr. 7540.—
— Des bois, soit 16 poses et 2894 toises	Fr. 960.—

dont une partie se trouvait en indivision avec son frère Ulysse, lequel profita de sa situation prospère pour arrondir son domaine.

Jean Gallay meurt en 1861, à l'âge de 42 ans. Veuve et sans soutien, Augustine Gallay-Le Coultre quitte Genève pour retourner dans sa Vallée natale. Son père la reçoit et l'installe dans la maison neuve. La mère et ses deux fils vivront à la charge d'Antoine Le Coultre. Henri Gallay fera son apprentissage chez un maître blantier choisi par son grand-père³⁹.

Ainsi en 1860, Antoine Le Coultre sort quasiment ruiné de sa troisième association et son passif n'est pas encore liquidé qu'il se lance déjà dans une nouvelle société dont il n'aura pas la majorité.

³⁶ ALC. LE COULTRE, Z., *Souvenirs*, non p. et cf. note 5.

³⁷ ALC.

³⁸ ALC. Cf. annexe, N° 17, p. 608-609.

³⁹ GIRIENS, O., *Henri Gallay*, p. 18-19.